
Diffusion immédiate

Saint-Ubalde, le 9 avril 2020

MOT DU DIRECTEUR INCENDIE

Premièrement, je dois vous féliciter, car en Amérique du Nord, c'est au Québec que les consignes sont les plus respectées. Malgré quelques personnes qui sont plus récalcitrantes et grâce à cette discipline que le gouvernement nous impose, nous nous en sortons tous bientôt et avec moins de décès qu'ailleurs.

Je sais que ce n'est pas facile de s'isoler chez soi. Je vous comprends très bien, mais dites-vous qu'on a de la chance de vivre ici au Canada et au Québec. On a qu'à regarder le malheur qui frappe d'autres pays comme l'Inde et nos voisins du sud qui n'ont pas pris cette menace au sérieux dès le début.

Il faut se rappeler que ce virus est invisible et que quelques personnes peuvent être porteuses sans présenter de symptômes. Beaucoup d'autres personnes peuvent donc être contaminées, dont certaines plus vulnérables comme les personnes plus âgées. Ils ont beau être en bonne santé et en bonne forme, ces personnes sont à plus haut risque de mortalité, car leur système est plus fragile.

Je terminerai mon message en demandant justement à ces personnes plus âgées de montrer l'exemple en respectant les consignes s'ils veulent passer Noël prochain avec leur famille. Plusieurs le font déjà et je les félicite. Mais, malheureusement, certaines personnes ont de la difficulté à comprendre le message.

Pourtant, beaucoup de services ont été mis en place dans la municipalité pour vous faciliter la vie comme un service de commande téléphonique et de livraison à domicile pour la pharmacie Jean Philippe Bergeron et de l'épicerie Saint-Ubalde.

N'oubliez pas que c'est tous ensemble qu'on va s'en sortir, par notre comportement, notre confinement et notre distanciation.

Bon courage à tous et soyez prudents.

Serge Auger, directeur du service incendie


JOYEUSES PÂQUES

Malgré la situation difficile que nous vivons tous, le conseil et les employés municipaux souhaitent à tous de Joyeuses Pâques.

Cette année, il n'y aura pas de célébration, mais ce n'est que partie remise. Soyez confiants! Nous allons vaincre la COVID-19 **tous ensemble, mais chacun chez-nous.**

Vous trouvez, à la fin du communiqué, un arc-en-ciel que nous vous invitons à installer dans votre fenêtre en signe d'encouragement collectif. Si vous le coloriez, c'est encore plus beau.

ÇA VA BIEN ALLER!



Guy Germain, maire

COMITÉ D'ENTRAIDE

En ce temps de confinement, nous savons que la situation peut être difficile pour certaines familles ayant perdu leurs revenus d'emploi par la force des choses. Sachez que le comité d'entraide du Noël du pauvre peut vous aider de différentes façons à passer à travers ces moments de restriction. N'hésitez pas à nous appeler au 418 277-2319 pour toute question. Nous verrons à trouver le bon organisme qui saura répondre à vos besoins.

Tout le monde ensemble, on se serre les coudes. On va s'en sortir, car on est fait fort.

Comité d'entraide du Noël du pauvre :

Gilles Pellerin, Estelle Hammond, Réginald Hardy, Maryse Gaouette et Rita Grenon responsable.

RAPPEL INTERDICTION À L'ACCÈS DES MODULES ET DES AIRES DE JEUX DANS LES PARCS

En conformité avec le 222-2020 du 20 mars dernier, la municipalité a dû de résoudre à interdire l'accès aux modules et aux aires de jeu dans les parcs municipaux.

Nous savons que les beaux jours arrivent et que nos installations sont très appréciées, mais nous comptons sur la collaboration des jeunes et de leurs parents afin de respecter cette mesure mise de l'avant par notre gouvernement.

LOCATION DE CHALETS

Depuis vendredi le 28 mars dernier, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle mesure afin de combattre la propagation de la COVID-19. Il est interdit désormais d'effectuer toute location de chalet, de gîte, de camping touristique, sauf ceux destinés à l'accueil des snowbird. Nous parlons ici des locations de type AIRBNB et de tout autre type de location à court ou moyen terme. Nous comptons prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect de cette directive.

AVIS À TOUS NOS PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Notre réputation de municipalité accueillante pour nos villégiateurs et tous nos visiteurs n'est plus à faire, mais la situation actuelle nous oblige à assurer la protection de notre population. C'est la raison pour laquelle nous demandons à tous les propriétaires de résidences secondaires de notre municipalité de choisir entre votre domicile ou votre chalet et d'éviter autant que possible les allers-retours entre vos deux résidences afin de minimiser les risques de propagation du virus.

La région de Portneuf est une des plus épargnées par la COVID 19 et nous désirons que cela reste ainsi. Nous ne voudrions pas en venir à des mesures plus drastiques et nous vous demandons votre collaboration.

Nous savons que le congé de Pâques est propice aux déplacements, mais nous vous demandons de respecter les directives gouvernementales en limitant vos déplacements. Nous vous rappelons que la distanciation sociale s'applique également au chalet et que les rassemblements sont interdits (party de famille et autres).

Il en va de votre protection et de la nôtre.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.

ENSEMBLE, ON VA S'EN SORTIR!

INFORMATIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 135-25-1 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 6 avril 2020 le règlement numéro 135-25-1 dont le but est de reporter les dates de paiement des taxes foncières pour l'année 2020. Vous trouverez le texte de ce règlement sur notre site internet mais voici un résumé :

Pour l'année 2020, les contribuables ont toujours la possibilité de payer les taxes municipales en quatre versements et la période de versement a été prolongée.

La date du deuxième paiement qui était le 1^{er} mai est reportée au 1^{er} juillet.

La date du troisième paiement qui était le 1^{er} juillet est reportée au 1^{er} octobre.

La date du dernier paiement du 1^{er} octobre est reportée au 1^{er} décembre.

La Municipalité a présentement en main plusieurs chèques postdatés aux dates en vigueur avant la modification du règlement. Nous allons tenir compte de la nouvelle réglementation :

Les chèques qui sont en notre possession et qui sont datées du 1^{er} mai seront encaissés le 1^{er} juillet, ceux du 1^{er} juillet le 1^{er} octobre et ceux du 1^{er} octobre le 1^{er} décembre. Si vous désirez garder la date inscrite sur les chèques ou si vous désirez récupérer vos chèques ou toute autre modification, vous pouvez nous appeler. Également pour les gens qui ont déposé des chèques autres que ceux pour le paiement des taxes foncières de 2020 (par exemple les chèques pour paiement de taxation complémentaire, les mutations ou autre) ils seront encaissés à la date inscrite sur le chèque. Si vous désirez faire un changement, nous en avertir.

Pour toute question concernant vos taxes foncières vous pouvez nous joindre au 418 277-2124 poste 101, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h.

QUESTIONS POUR LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se déroulera à huis clos pour contrer la propagation de la COVID-19. Si vous avez des questions à poser suite à l'ordre du jour que nous avons présenté sur le dernier St-U, vous pouvez nous les transmettre à info@saintubalde.com. Nous vous répondrons après la séance régulière du 20 avril prochain.

BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS

Comme chaque année, plusieurs d'entre vous auront l'envie de balayer devant leur propriété. Afin que cela ne soit pas fait en vain, les employés des travaux publics feront la tournée des rues les mercredis 15 et 22 avril prochain pour amasser les amoncellements de sable.

Nous vous invitons donc à faire le balayage les journées précédentes.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui ont quelques heures disponibles pour aider, surtout à l'entrée de l'épicerie. Vous pouvez donner votre nom à Guy Germain au 418 325-4008

HORAIRE DES SERVICES ET COMMERCE MUNICIPALS POUR LA SEMAINE DE PÂQUES

PHARMACIE FAMILIPRIX

Service de livraison 6 jours sur 7 (lundi au samedi inclusivement)

Livraison gratuite pour tous les produits : incluant les savons, shampoing, cosmétiques, papier de toilette et tout autre produit disponible en magasin. Pas de minimum d'achat ni de frais de livraison pour le moment.

Téléphone : 418 277-2500 ou 1 866 837-2500 / Service à l'auto

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 16 h 00 / Fermé le dimanche

Service de consultation téléphonique à l'extérieur des heures d'ouverture habituelles incluant le dimanche au 1 855-350-5326

Pour Pâques, la pharmacie est ouverte comme à l'habitude le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril de 10 h 00 à 14 h 00.

EPICERIE SAINT-UBALDE

Livraison à tous les jours d'ouverture

Téléphone 418 277-2215

418 277-9015

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 21 h 00. **Fermé le dimanche**

DÉPANNEUR CHEZ TALLANAH

Téléphone 418 277-2322

Ouverture de 8 h à 22 h 00

Ouvert 7 jours

PIERRE NAUD (BMR)

Livraison sur demande

Téléphone 418 277-2225

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Samedi de 8 h à 16 h

Fermé le dimanche

SERVICE D'ESSENCE GARAGE BERNARD HARDY

Lundi au vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h à 17 h

Samedi : 8 h 30 à 12 h 00

Fermé le dimanche

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-UBALDE

Service de guichet automatique

Service de caissier fermé à Saint-Ubalde, mais disponible à Saint-Marc-des-Carières de 10 h à 15 h 00 du lundi au vendredi. Service de conseiller sur rendez-vous. Téléphone 418 268-3521 ou 1 800-550-3521

Pour le congé de Pâques : le service de caissier sera fermé à St-Marc-des-Carières le vendredi 10 avril.

CLSC DE SAINT-UBALDE

Pour le CLSC de Saint-Ubalde vous devez vous présenter uniquement sur rendez-vous au 418 277-2256.

Pour le congé de Pâques : Fermé le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

Le bureau municipal est fermé au public mais vous pouvez nous joindre au 418 277-2124 poste 101. Notre horaire pour les appels : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30. Vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Vous pouvez également nous joindre par courriel à info@saintubalde.com

Pour le congé de Pâques : Fermé le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril

Urgence voirie : 418 326-1713



St-Ubalde
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS

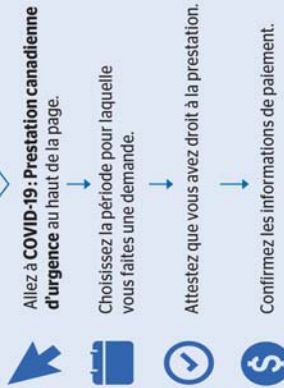
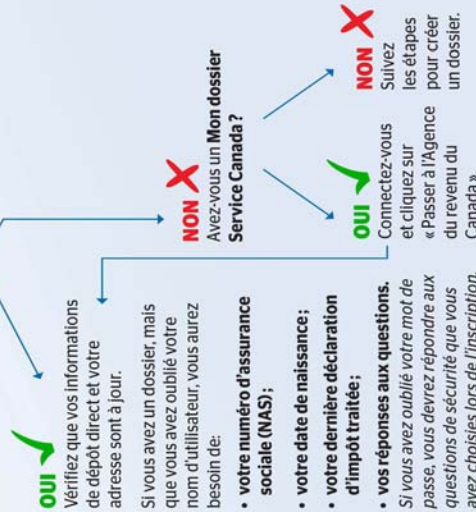
AIDES ET INITIATIVES GOUVERNEMENTALES

Voici comment vous devez demander l'aide de 2000 \$ du fédéral

Vous pouvez demander dès aujourd'hui la Prestation canadienne d'urgence (PCU) auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il s'agit d'un montant de 2000 \$ par mois durant quatre mois maximum, offert aux citoyens canadiens d'au moins 15 ans qui ont reçu un revenu supérieur à 5000 \$ durant les 12 derniers mois et qui ont perdu ou qui perdront leur revenu régulier d'emploi ou de travail indépendant en raison de la COVID-19. La période sans revenu doit s'échelonner sur au moins 14 jours consécutifs durant le premier mois admissible qui commence le 15 mars. La prestation sera versée par dépôt direct en 3 jours ouvrables ou par chèque en 10 jours ouvrables. Si vous n'avez pas cessé de travailler à cause de la COVID-19, vous n'y avez pas droit. Voici comment ça marche.

EN LIGNE

Êtes-vous inscrit à Mon dossier de l'ARC ?



- Les deux services sont ouverts tous les jours et fermés de **3 h à 6 h** (heure de l'Est).
- Vous devez faire une nouvelle demande toutes les **4 semaines** pour valider que votre situation n'a pas changé.
- Un maximum de **4 demandes** sera permis (**16 sem.**).

AU TÉLÉPHONE

Ligne sans frais : 1-800-959-2019



Si vous êtes né en	Faites votre demande de PCU les
Janvier, février ou mars	Lundis
Avril, mai ou juin	Mardis
Juillet, août ou septembre	Mercredis
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis
Pour tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches

SOURCES CANADA.CA, RECHERCHE ELISE LETTE, INFOGRAPHIE ÉRASTIEN DORION

CORONAVIRUS (COVID-19) 5 AVRIL

FAVORISER L'ACHAT LOCAL AVEC LE PANIER BLEU

Lancement de l'initiative **LePanierBleu.ca**

Le gouvernement du Québec appuie la mise en place d'une plateforme numérique regroupant les commerçants et les initiatives locales du Québec.

Les objectifs :

- soutenir les commerçants québécois en stimulant leurs ventes
- sensibiliser la population à l'importance de l'économie locale
- partager les meilleures pratiques sanitaires auprès des commerçants
- rassembler sous une même bannière les initiatives d'achat local au Québec

Pour plus de détails sur les mesures de soutien du gouvernement du Québec : Quebec.ca/coronavirus




CORONAVIRUS (COVID-19) 6 AVRIL

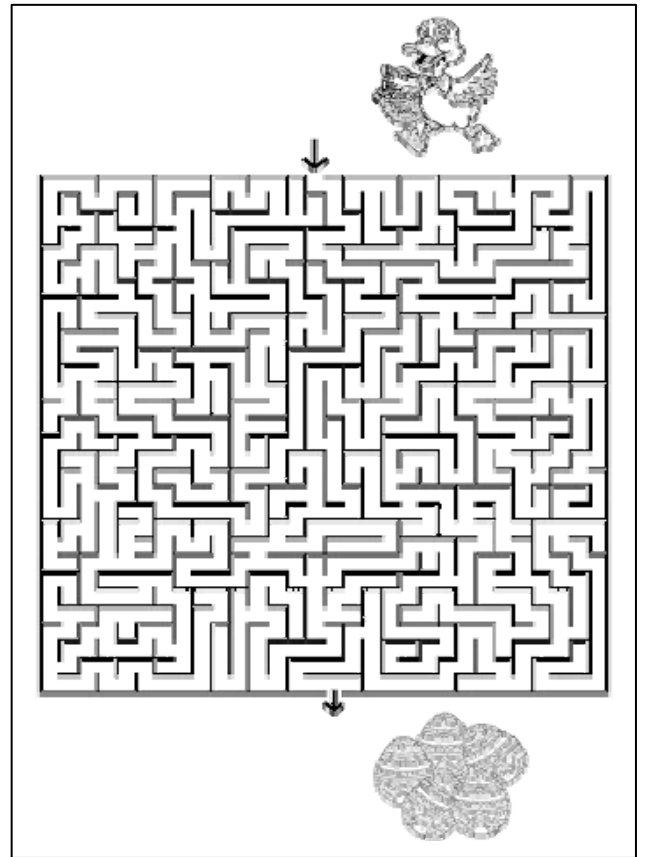
PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI (PACME)


100 M\$ pour soutenir les ENTREPRISES touchées par la pandémie


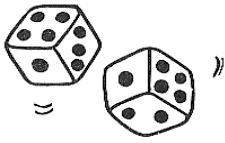
- Appuyer les projets de **formation**
- Favoriser le **maintien en emploi** des travailleurs
- Assurer la **continuité** et la **reprise** des activités
- Améliorer l'**organisation du travail**

Quebec.ca/coronavirus



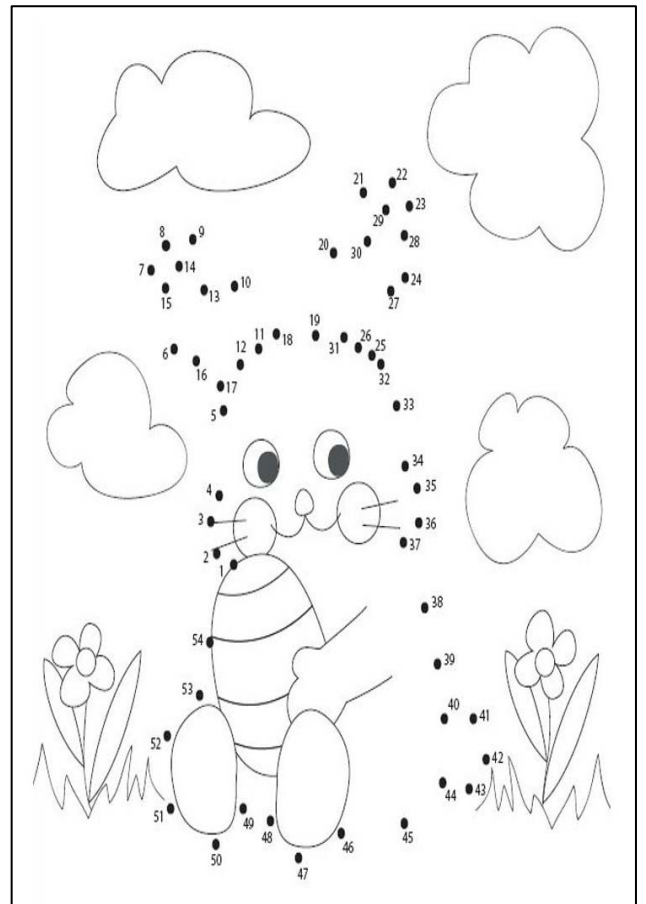


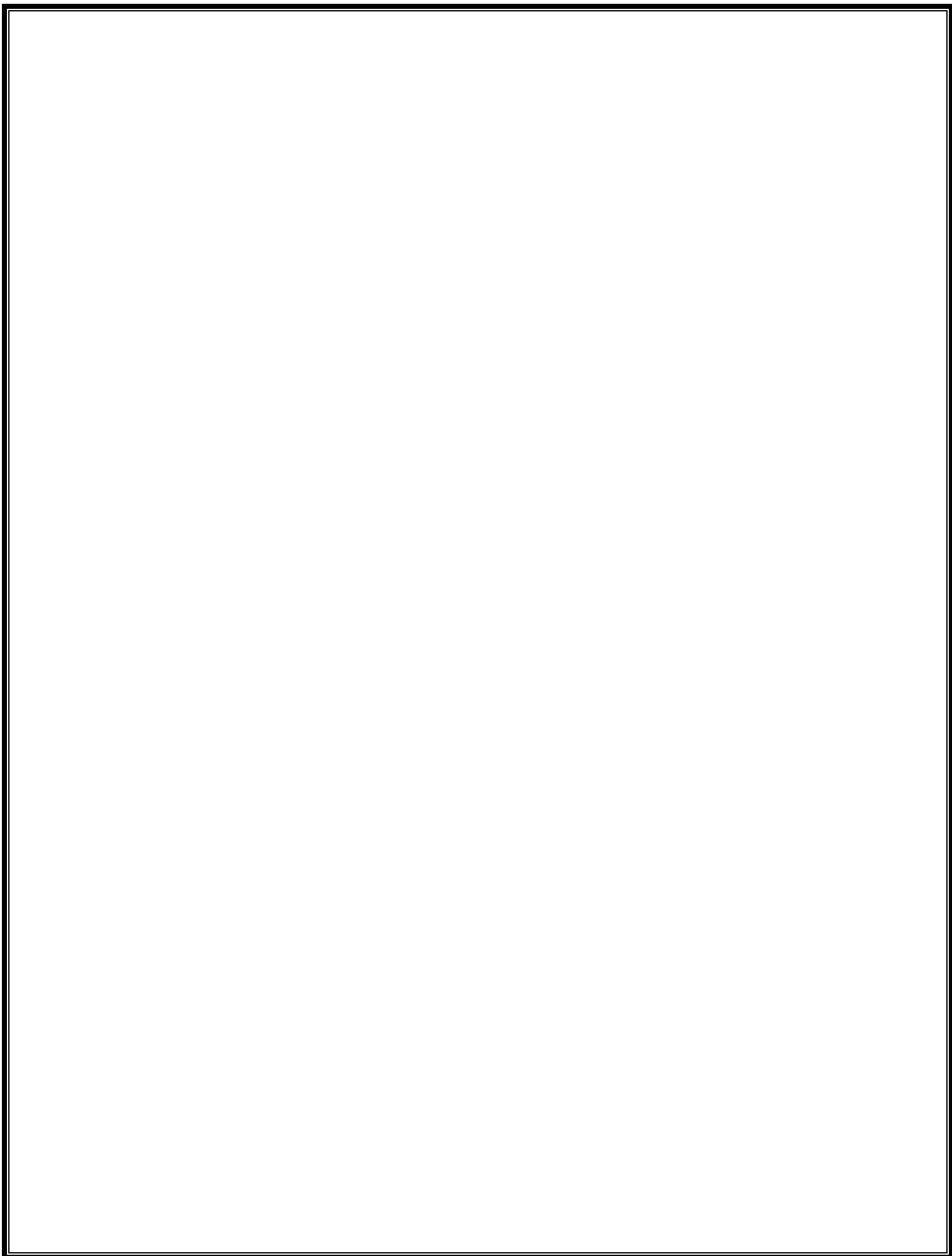
	▶	18	▶	17	16	15	14	13
19								▼
20		34	33	32	31			12
21		35						11
▲							30	10
22							29	9
23								
▲	◀	24	25	26	27			8
								7
								6
								5
								◀

1 2 3 4 ◀

Offert par Les3Colombes.com





ça va bien aller ☺

